

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 janvier 2020 à 19 heures 30 minutes  
Salle du Châtelet - La Flocellière - Sèvremont

## Présents :

Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, Mme BILLEAUD Hélène, Mme BITEAU Alexandra, M. BROUSSEAU Frédéric, Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, M. HUVELIN Michel, Mme JAUZELON Isabelle, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, Mme LUMINEAU Aurélie, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PASQUEREAU Johann, M. PIGNON Joseph, M. POUPLIN Michel, M. PUAU Hervé, Mme RANTIERE Charlène, M. RAPIN Dominique, M. RAUTURIER Dominique, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, Mme SACHOT Anne, M. SACHOT Jean, Mme SARRAZIN Marina, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

## Procuration(s) :

M. CHARBONNEAU Joël donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, Mme GIRAUD Chantal donne pouvoir à M. DENIAU Jacques, Mme MOREAU Corinne donne pouvoir à Mme SARRAZIN Marina, M. ROBIN Laurent donne pouvoir à M. TETAUD Francis, M. SCHMUTZ Alain donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric, Mme SOULARD Sophie donne pouvoir à M. SACHOT Jean

## Absent(s) :

Mme BOTTON Sandrine, M. FORTIN Didier, M. GOMES Afonso, M. PAILLAT Jean-Noël, Mme PASCAL Sophie, Mme PUAUD Sandrine, Mme RAPIN Manuela, Mme ROLAIS Myriam

## Excusé(s) :

M. BRILLANCEAU Jean-Clair, M. CHARBONNEAU Joël, Mme GIRAUD Chantal, Mme MARIA Françoise, Mme MOREAU Corinne, M. ROBIN Laurent, M. SCHMUTZ Alain, Mme SOULARD Sophie

Secrétaire de séance : Mme BILLEAUD Hélène

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

*Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

- *Remboursement de frais,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire*

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 12 décembre 2019.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.*

## **2 - D01.01.2020 - CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (D20.06.2019 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE AVEC REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS).

Une étude de faisabilité a donc été lancée pour définir :

- Les scénarios d'implantation possibles,
- Les surfaces nécessaires au fonctionnement des différents espaces,
- La faisabilité financière de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude de la construction de la médiathèque a été faite sur la base du cahier des charges de la Direction des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour l'obtention de financements.

Lors de la réunion plénière du Conseil Municipal du 19 décembre 2019, l'étude de faisabilité du projet de médiathèque de la Commune déléguée de La Flocellière a été présentée par David GIRAudeau de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Cette étude est annexée à la présente délibération.

Le Projet Culturel et Scientifique sèvre-montain a également été dévoilé lors de cette réunion plénière et est étroitement lié à l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette étude et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document s'y rapportant.

Il ajoute que si les élus se prononcent favorablement, cela engagera la poursuite du projet en phase opérationnelle selon le préprogramme défini dans l'étude de faisabilité et reprenant les besoins et demandes exprimés par la Collectivité.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un tiers des membres présents au conseil municipal, le vote se déroule à bulletin secret.

Deux assesseurs sont nommés : Charlène RANTIERE et Jean SACHOT.

Résultats du vote : 31 pour, 14 contre et 3 abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

**VOTE : Adoptée à la majorité  
(31 pour, 14 contre et 3 abstentions)**

## **3 - D02.01.2020 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et le programme des visites de l'année 2020.

La participation de la Commune d'un montant de **18 595,80 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend 3 visites de contrôles pour 1 512 points lumineux. Les tarifs de maintenance 2020 ont été augmentés de 4,1 % par rapport à ceux de 2019.

Pour l'année 2019 (D01.01.2019 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2019), le montant de la participation communale avait été de 17 861,10 € pour 3 visites de contrôles et 1 493 points lumineux.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 47, Contre : 1, Abstention : 0)

#### **4 - D03.01.2020 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de notre signalisation lumineuse et le programme des visites de l'année 2020.

La participation de la Commune d'un montant de **383,80 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend une visite de contrôle approfondie annuelle. (Montant 2019 : 374,40 € - D02.01.2019 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2019).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - D04.01.2020 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE**

Monsieur le Maire indique que le GIP Vendée Numérique demande la mise à disposition d'une emprise foncière de 2m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section AE 181 de 475 m<sup>2</sup> située à l'adresse 4, rue du Puy Lambert sur la Commune déléguée de La Flocellière.

Le terrain mis à disposition de l'occupant est destiné à accueillir les infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique). A ce titre, l'occupant est autorisé à y implanter les fourreaux et câbles, chambres et dalles destinés à cette montée en débit sur le réseau Internet.

A cet effet, la société GIP Vendée Numérique a transmis à la Commune de Sèvremont une convention d'occupation temporaire du domaine privé concernant ce terrain. Cette convention est passée pour la durée des ouvrages de communications électroniques objet de l'occupation et pour cette seule destination. Elle prend effet à compter de sa notification (soit après transmission au contrôle de légalité).

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**6 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE NECESSAIRE AU LOTISSEMENT " LE VERGER " (COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)**

Retirée

**7 - D05.01.2020 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 mai 2017 le Conseil Municipal a accepté de verser à Vendée Eau une participation financière de 8 158,81 € pour une extension du réseau d'eau potable nécessaire sur la voie communale n° 201 (Commune déléguée de La Flocellière) afin de desservir le lotissement privé prévu à la Redonnière (D02.05.2017 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)).

Monsieur le Maire rappelle également que lors de la séance du 28 mars 2019 le Conseil Municipal a accepté la réactualisation de cette convention avec une participation financière communale fixée à 8 155,80 € (D45.03.2019 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)).

Vendée Eau a de nouveau transmis à la Commune de Sèvremont une convention de participation financière pour cette extension. La précédente étant caduque car les travaux n'ont pas pu être effectués dans les délais impartis.

Le coût des travaux nécessaires transmis par Vendée Eau est de 16 311,61 € TTC avec une participation communale de 8 155,80 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eau potable	13 593,01 €	16 311,61 €	8 155,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 593,01 €</b>	<b>16 311,61 €</b>	<b>8 155,80 €</b>

Il propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière à ces travaux.

Jean SACHOT étant intéressé à l'affaire, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 30, Contre : 5, Abstention : 11)

N'a pas pris part au vote : M. SACHOT Jean

**8 - D06.01.2020 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA MISE EN PLACE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE LOTISSEMENT LES VERSENNES (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place de l'éclairage public sur le lotissement Les Versennes (Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure).

Il précise que lors de la séance du 22 janvier 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la pré-étude relative à la mise en place de cet éclairage public et prévoyant le versement d'une participation financière communale de 23 480 €.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2019, les élus avaient approuvé l'étude définitive et la convention de travaux n° 2019.ECL.0261 transmise par le SyDEV et prévoyant un coût de 27 712 € TTC avec une participation communale de 23 090 € (D14.04.2019 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA MISE EN PLACE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE LOTISSEMENT LES VERSENNES (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MICHEL MONT MERCURE)).

Suite à la demande de modification de travaux de la Commune, le SyDEV a transmis l'avenant n° 1 à cette convention de travaux prévoyant une participation communale supplémentaire de **1 228 €**.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avenant à la convention de participation financière et propose de l'autoriser à le signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **9 - D07.01.2020 - CONVENTION DE RACCORDEMENT, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire indique que l'aménagement du lotissement « le Verger » sur la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre s'accompagnera des infrastructures nécessaires à la mise en place du très haut débit en fibre optique.

A cet effet, Vendée Numérique a transmis à la commune une convention relative aux modalités de raccordement, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit.

Il donne lecture de cette convention et propose de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **10 - D08.01.2020 - AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL A USAGE DE PHARMACIE**

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 5 mars 2019, le conseil a attribué

- le lot n°2 (gros œuvre) à la société Boissinot et Cie pour un montant de 68 729,03 € HT
- le lot n°8 (cloisons sèches) à la société Carplac pour un montant de 16 572,11 € HT
- le lot n°9 (plafonds suspendus) à la société Techni Plafonds pour un montant de 3 312,13 € HT
- le lot n°12 (plomberie sanitaire) à la société Bregeon Maudet pour un montant de 6 934,36 € HT
- le lot n°14 (électricité) à la société Boissinot pour un montant de 34 970 € HT

Il précise que

- pour le lot n°2 des travaux supplémentaires d'un montant de 597,36 € HT s'avèrent nécessaires
- pour le lot n°8 des dépenses d'un montant de 448,24 € HT doivent être retirées

- pour le lot n°9 des travaux supplémentaires d'un montant de 477,73 € HT s'avèrent nécessaires
- pour le lot n°12 des dépenses d'un montant de 65,53 € HT doivent être retirées
- pour le lot n°14 des travaux supplémentaires d'un montant de 1 996,15 € HT s'avèrent nécessaires

Il propose d'approuver les avenants reprenant ces dispositions et de l'autoriser à les signer.

Alain DENYSE étant intéressé à l'affaire, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. DENYSE Alain

### **11 - D09.01.2020 - CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire indique que la direction des services départementaux de l'Education Nationale a transmis à la commune une convention fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés des collectivités territoriales dans les écoles élémentaires publiques.

Elle concerne principalement les interventions musique et danse organisées par le conseil départemental de la Vendée pour les cycles 2 et 3.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui retrace les droits et obligations de la commune, de l'intervenant et des enseignants.

Il propose de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **12 - D10.01.2020 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE BOURG ROUTE DU BOUPERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la route du Boupère sur la commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure.

A cet effet, il précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été inséré dans la presse le 21 novembre 2019 dans Ouest France (85) et sur marches-securises.fr.

Il rappelle qu'un groupement de commande a été constitué sur ce dossier avec la communauté de communes du pays de Pouzauges.

La commission ad'hoc constituée à cet effet s'est réunie le 7 janvier 2020 et a analysé les offres reçues.

Au vu du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société Pelletier TP pour un montant de **243 516,78 € HT.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise susvisée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **13 - D11.01.2020 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

La limite fixée pour le budget principal par l'article précédent est de 691 930,70 € **(25 % de 2 767 722,78 €)**.

La limite fixée pour le budget commerces par l'article précédent est de 118 603,71 € **(25 % de 474 414,85 €)**.

Monsieur le Maire propose d'engager :

- Sur le budget principal : une dépense de 300 000 € à l'article 2151 à l'opération 061
- Sur le budget commerces : une dépense de 3 100 € à l'article 2132

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **14 - D12.01.2020 - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sèvremont et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée ont signé un Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage et la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Il indique qu'un avenant à ce contrat a été négocié par les deux parties pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'objectifs et de financement et propose de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **15 - D13.01.2020 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2020**

Monsieur le Maire indique que les tarifs des salles communales doivent être fixés pour l'année 2020.

La commission Vie associative, sport, animation propose d'augmenter les tarifs de 1 % par rapport à 2019.



TARIFS 2019									
SALLES	COMMUNE DELEGUEE	JOURNEE	WE	VAISSELLE	VIN D'HONNEUR	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (1 journée)	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (week-end)	COURTE DUREE	LOCATION AEROGYM
Les Lavandières	La Pommeraie-sur-Sèvre	204	306	31	168	265	398	51	
Le Châtelet	La Flocellière	204	306	31	168	265	398	51	
Salle des fêtes	Saint-Michel-Mont-Mercure	173	260	26	253	225	338	51	250
Salle Marquis de Surgères	La Flocellière	153	230	23	126	199	299	51	
Restaurant scolaire	La Pommeraie-sur-Sèvre	204	306	31	168	265	398	51	
Salle de Châteaumur	Les Châtelliers-Châteaumur	133	199	20	109	172	259	51	
Le foyer associatif	Saint-Michel-Mont-Mercure	112	168	17	93	146	219	51	
Salle de Châteaumur et salle de sport	Les Châtelliers-Châteaumur	163	245	24	135	212	318	51	
Pom d'Api	La Pommeraie-sur-Sèvre	71	107	11	59	93	140	51	
Salle de la Butte	Les Châtelliers-Châteaumur	92	138	14	76	119	180	51	
Vaisselle cassée ou manquante : 1 €/pièce									
Salles du complexe sportif du Mont Mercure :									
Location durant un week-end :			204 €						
Location durant une journée :			102 €						
Location durant une demie-journée :			51 €						
Location à l'heure de la salle du complexe sportif n° 3 :			2,15 €						

### TARIFS 2020

Proposition : Augmentation de 1%

SALLES	COMMUNE DELEGUEE	JOURNEE	WE	VAISSELLE	VIN D'HONNEUR	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (1 journée)	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (week-end)	COURTE DUREE	LOCATION AEROGYM
Les Lavandières	La Pommeraie-sur-Sèvre	206	309	31	170	268	402	51	
Le Châtelet	La Flocellière	206	309	31	170	268	402	51	
Salle des fêtes	Saint-Michel-Mont-Mercure	175	263	26	256	228	342	51	253
Salle Marquis de Surgères	La Flocellière	155	232	23	127	201	301	51	
Restaurant scolaire	La Pommeraie-sur-Sèvre	206	309	31	170	268	402	51	
Salle de Châteaumur	Les Châtelliers-Châteaumur	134	201	20	110	174	261	51	
Le foyer associatif	Saint-Michel-Mont-Mercure	113	170	17	93	147	221	51	
Salle de Châteaumur et salle de sport	Les Châtelliers-Châteaumur	165	247	25	136	214	321	51	
Pom d'Api	La Pommeraie-sur-Sèvre	72	108	11	59	94	141	51	
Salle de la Butte	Les Châtelliers-Châteaumur	93	139	14	76	121	181	51	
Vaisselle cassée ou manquante : 1 €/pièce									
Salles du complexe sportif du Mont Mercure :									
Location durant un week-end :			206,04 €						
Location durant une journée :			103,02 €						
Location durant une demie-journée :			51,51 €						
Location à l'heure de la salle du complexe sportif n° 3 :			2,17 €						

Monsieur le Maire propose de valider les propositions de la commission Vie associative, sport, animation et les tarifs suivants pour 2020 :

TARIFS 2020									
SALLES	COMMUNE DELEGUEE	JOURNEE	WE	VAISSELLE	VIN D'HONNEUR	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (1 journée)	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (week-end)	COURTE DUREE	LOCATION AEROGYM
Les Lavandières	La Pommeraiè-sur-Sèvre	206	309	31	170	268	402	51	
Le Châtelet	La Flocellière	206	309	31	170	268	402	51	
Salle des fêtes	Saint-Michel-Mont-Mercure	175	263	26	256	228	342	51	253
Salle Marquis de Surgères	La Flocellière	155	232	23	127	201	301	51	
Restaurant scolaire	La Pommeraiè-sur-Sèvre	206	309	31	170	268	402	51	
Salle de Châteaumur	Les Châtelliers-Châteaumur	134	201	20	110	174	261	51	
Le foyer associatif	Saint-Michel-Mont-Mercure	113	170	17	93	147	221	51	
Salle de Châteaumur et salle de sport	Les Châtelliers-Châteaumur	165	247	25	136	214	321	51	
Pom d'Api	La Pommeraiè-sur-Sèvre	72	108	11	59	94	141	51	
Salle de la Butte	Les Châtelliers-Châteaumur	93	139	14	76	121	181	51	
Vaisselle cassée ou manquante : 1 €/pièce									
Salles du complexe sportif du Mont Mercure :									
Location durant un week-end :			206,04 €						
Location durant une journée :			103,02 €						
Location durant une demie-journée :			51,51 €						
Location à l'heure de la salle du complexe sportif n° 3 :			2,17 €						

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **16 - D14.01.2020 - GRATUITE DE L'UTILISATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS COMMUNAUX PAR LES ASSOCIATIONS ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE SEVREMONT**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose dans son patrimoine d'un certain nombre d'équipements susceptibles d'accueillir diverses activités culturelles, sportives, sociales...

Les utilisateurs sont notamment des associations locales ou ayant un intérêt local ainsi que les établissements scolaires.

La collectivité soutient le fonctionnement des associations dont l'objet revêt un intérêt pour la Commune et qui participent à la mise en œuvre de la vie locale.

Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces équipements peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'accorder la gratuité de l'utilisation des équipements ci-dessous (salles et terrains de sport communaux) aux associations sèvremontaines (dans la limite des activités auxquelles les associations se destinent) et aux écoles de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, autant que de besoin :

#### **La Flocellière :**

Salle Marquis de Surgères, Place du Marquis de Surgères,

Salles à l'étage de l'ancienne Mairie, Place du Marquis de Surgères,  
Foyer des jeunes, et salle de réunion du foyer des jeunes, Place du Marquis de Surgères,  
Salle du Châtelet, rue Henri De La Rochejaquelein,  
Locaux du centre de loisirs municipal, 13 rue du Père Dalin,  
Terrain de football, rue Lescure,  
Terrain de football, complexe sportif, route du Puy Lambert,  
Salles de sport n° 1, 2 et 3 du complexe sportif, route du Puy Lambert.

**Saint-Michel-Mont-Mercure :**

Salle des Fêtes, rue du Mail,  
Salle du Foyer Associatif, rue de l'Eglise,  
Terrain de football, rue du Mont Mercure,  
Les Halles, Place du Relais.

**La Pommeraie-sur-Sèvre :**

Salle des fêtes Les Lavandières, rue des Lavandières,  
Salles omnisports, La Moutardière,  
Terrain de football, La Moutardière,  
Salle Pom d'Api (et la petite salle située à l'étage), place de l'Eglise,  
Salle du restaurant scolaire, rue des Lavandières,  
Le podium.

**Les Châtelliers-Châteaumur :**

Salle Châteaumur (complexe sportif) - Le Guittion  
Jeux de Boules (complexe sportif) – Le Guittion  
Salle du Théâtre – 6 Grand'Rue  
Salle du Foyer des Jeunes – 6 Grand'Rue  
Salle de la Butte – Rue de la Colonne  
Accueil périscolaire, ESPACE CASTEL'AVENIR - 5 Rue des Crayons  
Bibliothèque, ESPACE CASTEL'AVENIR - 3 Rue des Crayons

Pour les associations, cette exonération de droits de location s'applique dans les conditions suivantes :

- Elle concerne toute association sèvremontaine dont l'objet est licite et dont le siège social se situe à Sèvremont (ou ayant un adressage à Sèvremont si l'association y a une antenne locale et intervient sur le territoire de la Ville)
- Elle est conditionnée à la production par l'association des documents ci-après :
  - Les statuts de l'association,
  - Le récépissé de déclaration en Préfecture,
  - Le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le compte-rendu financier et le compte-rendu d'activité,
  - La composition du Bureau de l'Association (les dirigeants),
  - L'attestation d'assurance Responsabilité Civile.

*(Ces documents doivent être mis à jour auprès du service Communication).*

Les écoles de Sèvremont sont exonérées des droits de location pour la mise à disposition.

Les activités récurrentes hebdomadaires, bimensuelles et mensuelles représentant l'objet principal de l'association fixé dans les statuts et qui nécessitent un équipement pour se dérouler feront l'objet d'une convention de mise à disposition spécifique dans laquelle sera valorisé le soutien de la Commune. Les activités ponctuelles feront l'objet d'un contrat précisant la gratuité de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **17 - D15.01.2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'entrée de bourg de la route du Boupère.

Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre du fonds de concours par la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Il présente le plan de financement de ces travaux :

- Conseil régional des Pays de la Loire : 50 000 €
- Communauté de communes du Pays de Pouzauges : 50 000 €
- Autofinancement : 160 000 €
- Total : 260 000 € HT

Il propose d'approuver ce projet et le plan de financement afférent et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la communauté de communes du pays de Pouzauges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **18 - RESTITUTION DE LA DEMARCHE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)**

#### **19 - D16.01.2020 - REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Madame Anne SACHOT, élue, a avancé des frais pour la Commune de Sèvremont, à savoir l'achat de fournitures pour l'aménagement de la « carabane à histoires », pour un montant de 145.30 €.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à rembourser les frais engagés, soit la somme de 145.30 €.

Anne SACHOT étant intéressée à l'affaire, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **20 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

– **DIA**

**La Pommeraie-sur-Sèvre :**

DECISION 151/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section A 278 et 1064, appartenant à Frédéric PHOTHISENE, d'une contenance de 01a 37ca

**Les Châtelliers-Châteaumur :**

DECISION 154/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section C 405, 406, 407 , 411, 412, 1580 et 1583, appartenant à Christiane et René BOISSELIER, d'une contenance de 11a 53ca

**Saint-Michel-Mont-Mercure :**

DECISION 152/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section AB 622, 624 et 630, appartenant à la Freddy HERAUD, d'une contenance de 02a 32ca

– **Concession de terrain cimetière communal :**

DECISION 120/2019

Concession de terrain 2019-03 – 50 années à compter du 16 août 2019 – Cimetière de Saint-Michel-Mont-Mercure

DECISION 148/2019

Concession de terrain 2019-13 – 50 années à compter du 28 novembre 2019 – Cimetière de La Flocellière

DECISION 149/2019

Concession de terrain 2019-05 – 30 années à compter du 19 novembre 2019 – Cimetière de Saint-Michel-Mont-Mercure

DECISION 150/2019

Concession de terrain 2019-10 – 30 années à compter du 12 décembre 2019 – Cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre

DECISION 155/2019

Concession de terrain 2019-02 – 50 années à compter du 17 décembre 2019 – Cimetière de Les Châtelliers-Châteaumur

– Mises à disposition de salles communales

DECISION 001/2020

- Salle à l'étage, à gauche en haut de l'escalier, de l'ancienne mairie de La Flocellière – Association Les Ami.e.s de Festimaj – Du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 août 2022

DECISION 002/2020

- Salle Châteaumur et salle de La Butte de Les Châtelliers-Châteaumur– Association La Ferme du Bonheur – Du 8 novembre 2019 au 31 août 2022

DECISION 003/2020

- Salle de Théâtre et salle de La Butte de Les Châtelliers-Châteaumur – Association GAIA MUSIQUE

Fait à SEVREMONT  
Le Maire,

